

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-060-15102/23/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement spécifique à l'association "MDA 13 NORD" au titre de l'exercice 2023

81312

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte-tenu de la politique d'actions en matière d'Emploi, de Formation et d'Insertion qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

L'Association Maison des Adolescents 13 Nord est un lieu entièrement dédié à l'adolescence, ouvert à tous les adolescents et jeunes de 11 à 25 ans, accessible aux parents, à l'entourage mais également un lieu de ressource pour les professionnels. La MDA a 4 antennes (Salon de Provence, Miramas, Châteaurenard et Tarascon), 5 relais-ados-Parents (Saint Chamas, Port Saint Louis du Rhône, Arles, Berre l'Etang et St-Rémy de Provence. En 2022, le relai d'Arles deviendra une antenne.

La MDA 13 Nord œuvre pour soutenir les jeunes dans leur construction identitaire pour un accès vers leur autonomie et leur employabilité, fournir aux adolescents / jeunes des informations, des conseils, un aide au développement d'un projet de vie et d'un parcours professionnel. Favoriser l'accueil en continu par des professionnels divers, pour faciliter l'accès des jeunes qui sont en insertion professionnelle et suivi par les missions locales et qui ont tendance à rester en dehors des circuits plus traditionnels, garantir la continuité et la cohérence des prises en charge et soutenir le développement des compétences psychosociales des jeunes (estime de soi, communication et savoir être ...) afin qu'ils puissent développer les ressources nécessaires pour prendre soin d'eux-mêmes et construire leur projet d'avenir.

En 2021, Concernant les adolescents : 2 060 adolescents ou jeunes adultes ont été accueillis, 10 073 entretiens ont été réalisés dont 5 899 sont des entretiens 'écoute et de soutien, 1 722 sont des suivis psychologiques, 460 sont des visites médiatisées et 576 sont des accompagnements familiaux.

Concernant les parents et les familles : 1 163 entretiens ont été réalisés dont 489 sont des entretiens d'écoute et de soutien et 386 sont des visites médiatisées et 288 des accompagnements familiaux. La MDA a formé 340 professionnels sur 21 jours de formation soit 127 heures.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023 (dossier MGDIS n°2903).

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'Association MDA 13 NORD une subvention d'un montant de 20 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les

- personnes publiques ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
 - La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
 - La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
 - La délibération n°FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'Association MDA 13 Nord d'un montant de 20 000 euros au titre de l'exercice 2023.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'Association MDA 13 Nord ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer la convention afférente à la présente délibération

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sur l'exercice 2024 Fonction 52 Chapitre 65, Nature 65748. Dossier MGDIS n°2903

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ